

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 408

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 31

I. – À l’alinéa 3, après le mot :

« remplissent »,

insérer le mot :

« soit ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la seconde occurrence du mot :

« ou »

les mots :

« , soit les conditions fixées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.